



# Les Landes 100% fibre optique en 2022

## LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS LES LANDAIS : UN ENJEU MAJEUR POUR LE TERRITOIRE

Dès 2013, le Département des Landes, garant des solidarités territoriales, décide de lancer un vaste **plan d'aménagement numérique des Landes**. Il en confie la réalisation au SYDEC. Ce réseau d'initiative publique, 176 M€ d'investissement programmés dont 40 M€ du Département, est mis en œuvre en 2016 avec le concours financier de l'État, de la Région et des communautés de communes. Il vise à couvrir en deux phases 153 000 foyers et entreprises en fibre optique.

En 2017, l'État décide de ne plus abonder le Fonds pour la Société Numérique nécessaire aux secondes phases des projets d'initiatives publiques.

En 2018, il dote les collectivités d'un nouvel outil : des **Appels à Manifestation d'Engagements Locaux** (AMEL) auprès des opérateurs privés, lancés à l'initiative des collectivités territoriales.

Le Département des Landes est l'un des premiers en France à se saisir de ce nouveau dispositif pour permettre **la couverture de 100 % du territoire**. Après consultation, le choix s'est porté vers l'opérateur Altitude Infrastructure.

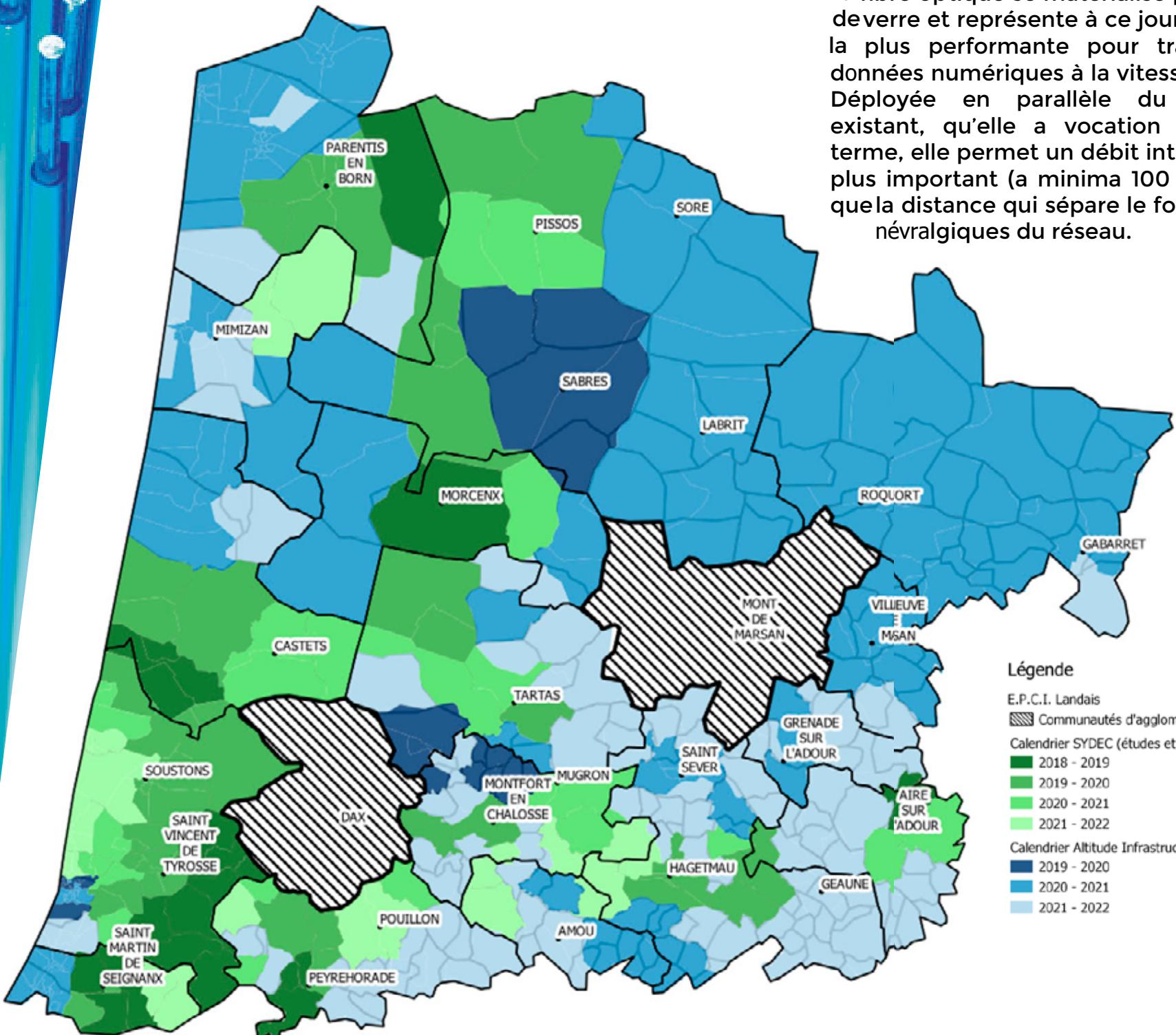
En faisant cohabiter réseau public et réseau privé, l'objectif est d'**accélérer l'aménagement numérique du territoire et de déployer la fibre pour tous d'ici à fin 2022** pour répondre aux attentes des usagers.

# LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

## MODE D'EMPLOI

La fibre optique se matérialise par un mince fil de verre et représente à ce jour la technologie la plus performante pour transmettre des données numériques à la vitesse de la lumière. Déployée en parallèle du réseau ADSL existant, qu'elle a vocation à remplacer à terme, elle permet un débit internet beaucoup plus important (à minima 100 Mbit/s.), quelle que distance qui sépare le foyer des centres névralgiques du réseau.

Le mode de déploiement du réseau fibre optique s'établira principalement via les infrastructures existantes : en souterrain, en aérien ou en façade. Lorsqu'il n'existe pas d'infrastructures d'accès disponibles, la création d'infrastructures souterraines sera privilégiée. Une fois raccordé, chaque abonné à la fibre pourra faire son choix parmi l'ensemble des fournisseurs d'accès à internet selon les mêmes grilles tarifaires que partout ailleurs en France.



96 600 prises FTTH déployées par le SYDEC Un investissement public de 112 M€.

105 000 prises FTTH à déployer par Altitude Infrastructure via un investissement 100 % privé.

# Les Landes 100% fibre optique en 2022



## LES ACTEURS DU PROJET



Le **Département des Landes** a initié le schéma d'aménagement numérique des Landes et en a confié la réalisation au SYDEC. Il prévoyait une solution en fibre optique pour 80 % des foyers landais. La phase 1 de ce plan mise en œuvre à partir de 2016 se poursuit. Altitude Infrastructure réalisera le déploiement de la deuxième phase. Afin de couvrir 100 % du territoire en fibre optique, le Département des Landes a décidé d'équiper les zones où la fibre n'était pas prévue dans le schéma initial. Il prendra à sa charge le financement complémentaire de 10 M€ nécessaires à la construction de 6 600 nouvelles prises optiques. Les EPCI n'auront donc rien à payer.



Créé en 1937, le **Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes** (SYDEC) est un organisme public qui regroupe les 327 communes landaises, de nombreux établissements de coopération intercommunale, le Conseil départemental et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

**Altitude Infrastructure** est l'un des leaders français de l'aménagement numérique et accompagne les collectivités depuis 2001 pour concevoir, déployer, exploiter et commercialiser des réseaux de télécommunications. L'opérateur est présent sur 19 Réseaux Très Haut Débit répartis sur l'ensemble du territoire national.

Par l'intermédiaire d'une société de projet dédiée, implantée dans les Landes, Altitude Infrastructure assurera la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau 100 % fibre optique.

